

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
26 juin 2018

Date d'affichage
9 juillet 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Séance du 2 juillet 2018

Le lundi 2 juillet 2018 à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Sylvie VACHON, (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Didier CHALAS (procuration donnée à Gérard CROZIER).

Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Marie-Cécile SEGUIN.

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU F.U.L.H. :
Fonds Unique Logement Habitat

Le Maire indique au Conseil municipal que le FULH est un dispositif mis en œuvre en Drôme depuis le 1^{er} avril 2006 et qui a pour objectif d'aider les personnes en difficulté à accéder à un logement, à se maintenir dans leur logement, à prévenir et régler des impayés d'énergie et d'eau.

Le Département pilote ce dispositif en lien avec différents partenaires (CAF, MSA, EDF, GDF Suez, bailleurs sociaux, distributeurs d'eau...).

La Commune d'Alex est sollicitée par le Conseil départemental de la Drôme pour contribuer financièrement à ce fonds sur la base indicative de 0,50 € par habitant, pour permettre au FULH d'atteindre ses objectifs.

Le Maire rappelle que la Commune verse chaque année une contribution au FULH. Le versement doit être accompagné d'une délibération du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

AUTORISE le Maire à verser une contribution financière de **1 276 €** (0,50 € x 2 552 habitants au 01.01.2018) à l'UDAF (Union des Associations Familiales de la Drôme) gestionnaire du FULH.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget 2018, article 6557.

Le Conseil approuve à l'unanimité.


Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER